

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Le 7 juillet 2026 à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME MEYER, MME BOURSEAU, MME DUPRAT, MME MOIZEAU, MME BAUMIÉ, MME BERNADET, MME HARHAD, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : MME QUILLET qui a donné procuration M. GUIRAUD
MME LECART qui a donné procuration MME MEYER,
M HIRTZ qui a donné procuration M. LE BREDONCHEL
MME ROHEL qui a donné procuration M. ROBERT

ABSENT : M BIDOUZE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 29 juin 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 13 juillet 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°040-26 – OBJET : Gestion du logement d'urgence -Renouvellement de la commission d'attribution et désignation des membres

Le Président rappelle que, par délibérations n° 025-25 et n° 026-25 du 3 juillet 2025, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale a créé une commission d'attribution du logement d'urgence et fixé les modalités de sa composition et de son fonctionnement.

Cette commission est chargée d'instruire les demandes d'hébergement d'urgence et de statuer sur l'attribution du logement mis à disposition du CCAS dans le cadre de ce dispositif.

À la suite du renouvellement du Conseil d'administration du CCAS, il convient de procéder à la désignation des deux administrateurs appelés à siéger au sein de cette commission.

Conformément à son règlement de fonctionnement, la commission est composée de cinq membres :

- le Maire, Président de droit ;
- la Vice-Présidente du CCAS ;
- un représentant de la commune désigné par le Conseil municipal ;
- deux membres du Conseil d'administration élus en son sein.

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à l'élection de deux de ses membres appelés à siéger au sein de la commission d'attribution des logements d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **De confirmer** le maintien de la commission d'attribution des logements d'urgence.

☞ **De fixer** à sept membres de la commission d'attribution des logements d'urgence.

☞ **Dit qu'**elle est composée ; du Maire, Président de droit ; de madame Joelle MEYER, Vice-Présidente du CCAS ; de Mme Danielle FERNANDEZ représentant de la commune désignée par délibération du Conseil municipal en date du 2 juillet 2026 ; et de quatre membres du Conseil d'administration.

☞ **De désigner** les quatre membres suivants pour siéger au sein de la commission d'attribution du logement d'urgence :

- Madame Odile BAUMIE
- Madame Laure DUPRAT
- Madame Marie-Noëlle BERNADET
- Madame Rollande BOURSEAU

Auteur : M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS, publié le 13 juillet 2026

↳ **De charger** la commission d'assurer l'instruction des demandes d'hébergement du logement dans le respect du règlement de fonctionnement en vigueur.

↳ **D'autoriser** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 033-263302374-20260708-DEL040_26-DE

A Lesparre-Médoc, 8 juillet 2026
Pour copie conforme
Le Président du CCAS,

Bernard GUIRAUD